

” Syndic de la liquidation judiciaire de la société SAMIR

## **Cession de la totalité des actifs de la société SAMIR**

### **Avis à manifestation d'intérêt**

Le syndic de la société SAMIR spécialisée dans le raffinage des produits pétroliers, société en liquidation judiciaire objet du jugement prononcé par le tribunal de commerce de Casablanca le 21/03/2016 N°38 Dossier 28/8302/2016 ayant désigné Mr. BOUHAMRIA Abderrafii en tant que juge commissaire et Dr. ELKRIMI Mohammed en tant que syndic, porte à la connaissance de tous ceux qui souhaitent investir dans l'acquisition de l'ensemble des éléments de production de la SAMIR, formant plusieurs branches complètes et autonomes d'activités ;

#### **QUE :**

- Compte tenu de l'ordonnance avant dire droit du juge commissaire prononcée en date du 31/01/2017 portant N°14 dans le dossier 593/8304/2016;
- Compte tenu des expertises d'évaluation des éléments de l'actif de la société réalisées au profit de celle-ci;
- Compte tenu des offres reçues par le syndic;
- Compte tenu des dispositions de l'article 623 et suivant du code de commerce;

Ils sont tenus de :

1. Déposer leur offre dans un délai de trente (30) jours à partir du 8 février 2017, date de publication du présent avis.
2. Toute offre doit comporter :
  - a) Des prévisions d'activité et de financement pour les cinq prochaines années (Business plan) ;
  - b) Du prix de cession et de ses modalités de règlements ;
  - c) De la date de réalisation de la cession ;
  - d) Du niveau et des perspectives d'emploi justifiés par l'activité considérée.
  - e) Des garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre
  - f) D'une synthèse mettant en valeur, la valeur ajoutée économique, sociale, environnementale et financière attendues de cet investissement.
  - g) Les états de synthèse (bilan) et leurs annexes des trois(3) dernières années.

Les offres doivent être déposées, dans un délai de trente (30) jours à partir du 8 février 2017, date de publication du présent avis, auprès de:

**1- M. El KRIMI Mohammed, Syndic judiciaire de la SAMIR - 34 BD ZERKTOUNI 6°-étage-n° 18 Casablanca - MAROC;**

**Ou**

**2- Secrétariat du greffe, section difficultés d'entreprises du tribunal de commerce de casablanca en tenant le syndic immédiatement informé.**

Casablanca le, 8 février 2017

**Syndic judiciaire de la Société SAMIR  
Docteur EL KRIMI MOHAMMED**